

Demande de proposition (DDP):

1. Définition du besoin :

Le Portefeuille national d'impression de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) produit actuellement plus de 30 documents de paiement envoyés en nombre par la poste au nom du receveur général du Canada (par exemple, pour verser les prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse, les remboursements d'impôt, le crédit pour la TPS et les prestations fiscales pour enfants). Ces documents sont joints à des encarts, insérés dans des enveloppes et expédiés par deux (2) centres d'impression au Canada, situés à Québec et à Winnipeg.

À l'heure actuelle, chacun des centres compte deux chaînes d'impression, comportant chacune deux (2) moteurs d'impression Infoprint 4000 ID1/ID2, capables d'utiliser du toner MICR et d'effectuer des plis roulés. Au total, on compte quatre chaînes d'impression et huit moteurs d'impression. Le moteur 1 de chaque chaîne utilise du toner MICR et le moteur 2, de l'encre sèche ordinaire. De plus, chaque centre est équipé de 6 inséreuse Bowe Bell & Howell 3500 (12 au total). Puisque la plupart des appareils ont dépassé leur limite d'usage recommandée, SPAC risque de ne plus pouvoir respecter ses engagements.

Au lieu de simplement remplacer les appareils dans les centres d'impression, SPAC a choisi de conclure un contrat de service clé en main entièrement intégré afin de répondre aux besoins d'impression, d'insertion et d'expédition. L'entrepreneur devra fournir le matériel, les logiciels, les consommables (à l'exception du papier, fourni par SPAC) et les autres articles nécessaires pour répondre aux exigences décrites dans la présente demande de propositions (DP).

Ce service clé en main doit être offert à un prix tout compris au pied d'impression (papier exclu).

Un seul contrat sera attribué dans le cadre de la présente invitation à soumissionner.

Cette demande de soumissions vise l'attribution d'un contrat pour une période de cinq (5) ans, plus de cinq (5) options irrévocables d'un an permettant au Canada de prolonger la durée du contrat. La présente demande de soumissions n'empêche pas le Canada d'utiliser une autre méthode d'approvisionnement pour les entités du gouvernement du Canada avec le même ou des besoins semblables.

2. Modernisation de l'approvisionnement – Conformité du processus de soumission agile (SA) – Deux dates de clôture des soumissions.

SPC dirige un processus de SA comportant une date de clôture préliminaire et une date de clôture finale. SPC effectuera une évaluation préliminaire des exigences techniques obligatoires et fournira un avis d'évaluation préliminaire aux soumissionnaires à prendre en considération avant de soumettre leurs soumissions à la date de clôture finale. La participation des soumissionnaires est obligatoire.

Ce processus de SA est une initiative visant à accroître la diversité des soumissionnaires sur les contrats du gouvernement, notamment les entreprises détenues ou dirigées par des Canadiens de groupes sous-représentés, comme les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles, qui tendent à manquer d'expérience en matière de présentation de soumissions. Il vise à rendre le système d'approvisionnement plus accessible à ces groupes et à accroître leur capacité à participer au système, aujourd'hui comme à l'avenir, en leur donnant la possibilité de corriger les lacunes de leurs soumissions avant la date de clôture finale.

Ce processus de SA vise également à appuyer l'objectif du meilleur rapport qualité-prix au profit du Canada en augmentant le nombre de soumissions admissibles à l'attribution de contrats. Ce processus SA a ceci en commun avec le processus de conformité des soumissions en phases de Services publics et Approvisionnement Canada, mais il s'en distingue parce qu'il comporte deux dates de clôture distinctes. Pour tout soumissionnaire qui a participé au projet pilote de SPC de vérification de la conformité préalable à la soumission, veuillez noter que le processus actuel est distinct du processus de vérification de la conformité préalable à la soumission de SPC.

Comme SPC évaluera le succès de ce processus de SA, les soumissionnaires sont encouragés à soumettre leurs commentaires concernant ce processus. Les soumissionnaires peuvent soumettre leurs questions et commentaires à l'autorité contractante à Alain.St-Amour@Canada.ca. Le Canada peut également demander au soumissionnaire de remplir un sondage sur son expérience.

3. Exigences en matière de sécurité :

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC No NPP2019-01

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉ tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau PROTÉGÉ B, compris un lien électronique au niveau PROTÉGÉ B.

4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

5. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :

- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
- b) le Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

4. Accords commerciaux:

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (s'il est exécutoire), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Les ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) ne s'appliquent pas car tous les produits et services seront livrés dans les régions non couvertes par les ententes sur les revendications territoriales.

5. Dates de clôture pour la soumission des propositions sera:

L'invitation préliminaire prend fin – le 5 mars, 2019 à 14:00 Heure normale de l'Est (HNE)

L'invitation finale prend fin – le 20 mars, 2019 à 14 :00 Heure normale de l'Est (HNE)

6. Enquêtes des soumissionnaires : Les fournisseurs peuvent adresser les questions à :

Alain St-Amour
Acquisitions et relations avec les fournisseurs
alain.st-amour@canada.ca